

HOLY SEE PRESS OFFICE  
OFICINA DE PRENSA DE LA SANTA SEDE



BUREAU DE PRESSE DU SAINT-SIEGE  
PRESSEAMT DES HEILIGEN STUHLS

# **BOLLETTINO**

SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE

N. 0246

Giovedì 28.04.2005

Pubblicazione: Immediata

Sommario:

◆ **LE UDIENZE**

◆ **INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALL'ASSEMBLEA PLENARIA DEL CONSIGLIO ESECUTIVO DELL'UNESCO (PARIGI, 27 APRILE 2005)**

◆ **INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALL'XI CONGRESSO DELL'O.N.U. SULLA PREVENZIONE DEI CRIMINI E LA GIUSTIZIA PENALE (BANGKOK, 18-25 APRILE 2005)**

◆ **LE UDIENZE**

LE UDIENZE

Il Santo Padre ha ricevuto questa mattina in Udienza:

Em.mo Card. Camillo Ruini, Vicario Generale di Sua Santità per la Diocesi di Roma;

Em.mo Card. Bernardin Gantin, Decano emerito del Collegio Cardinalizio;

S.E. Mons. Angelo Comastri, Vicario Generale di Sua Santità per la Città del Vaticano; Presidente della Fabbrica di San Pietro;

Membri della Presidenza del Consiglio Episcopale per l'America Latina:

Em.mo Card. Francisco Javier Errázuriz Ossa, Arcivescovo di Santiago de Chile (Cile); Presidente;

S.E. Mons. Carlos Aguiar Retes, Vescovo di Texcoco (Messico); Primo Vice-Presidente;

S.E. Mons. Geraldo Lyrio Rocha, Arcivescovo di Vitória da Conquista (Brasile); Secondo Vice-Presidente;

Em.mo Card. Pedro Rubiano Sáenz, Arcivescovo di Bogotá (Colombia); Presidente del Comitato Economico;

S.E. Mons. Andrés Stanovnik, O.F.M. Cap., Vescovo di Reconquista (Argentina); Segretario Generale.

[00499-01.01]

**INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALL'ASSEMBLEA PLENARIA DEL CONSIGLIO ESECUTIVO DELL'UNESCO (PARIGI, 27 APRILE 2005)**

Ieri, 27 aprile, durante l'Assemblea plenaria del Consiglio Esecutivo dell'UNESCO, il Rev.do Mons. Francesco Follo, Osservatore Permanente della Santa Sede presso l'UNESCO a Parigi, ha pronunciato l'intervento che pubblichiamo di seguito:

**● INTERVENTO DI MONS. FRANCESCO FOLLO**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,  
Monsieur le Directeur général,  
Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Je vous remercie de m'avoir donné la parole et surtout je tiens à remercier, en mon nom personnel et au nom du Saint Siège, pour les condoléances que l'UNESCO m'a adressées à l'occasion du décès de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II. En effet, son décès a suscité un profond émoi, non seulement parmi les fidèles de l'Église catholique, mais aussi parmi les hommes des toutes les religions et de toutes les cultures, qui ont reconnu en lui un vrai témoin de paix et un vaillant défenseur du dialogue et des droits de l'homme. Je tiens aussi à vous adresser mes vifs remerciements pour les félicitations que j'ai reçues de vous tous à l'occasion de l'élection du nouveau Pape, Sa Sainteté Benoît XVI, et tout particulièrement de l'hommage vibrant qui lui a été rendu par le Président du Conseil exécutif, Son Excellence Monsieur Hans-Heinrich Wrede.

Le magistère du Pape Jean-Paul II demeure comme une stèle dans la vie de l'Église comme dans la vie internationale, et, dans cet perspective, permettez-moi de vous proposer quelques réflexions sur ses interventions: en juin 1980, lors de son premier voyage en France le Pape Jean-Paul II avait tenu à rendre visite à l'UNESCO. Il y avait prononcé un discours historique, déclarant notamment: « Veillez, par tous les moyens à votre disposition, sur cette souveraineté fondamentale que possède chaque Nation en vertu de sa propre culture. Protégez-la comme la prune de vos yeux pour l'avenir de la grande famille humaine ».

Pour cette raison, ma délégation renouvelle son soutien total à l'heureuse initiative *d'un projet de Convention à la protection des contenus culturels et des expressions artistiques*. Après la Déclaration sur la diversité culturelle, il est aujourd'hui nécessaire de disposer d'un instrument juridique plus spécifique et contraignant, comme une convention, pour permettre aux différents contenus culturels et expressions artistiques de devenir des facteurs de développement, même sur le plan économique, pour *tous* les peuples, surtout pour les plus défavorisés d'entre eux, mais aussi dans le but d'éviter que la gestion de ces biens tout à fait particuliers que sont les biens culturels soit traitée comme des entités seulement économiques. Pour reconnaître, protéger et promouvoir la spécificité des contenus culturels dans leur pluralisme non réductible, il faut une institution dont le rôle central est de protéger et promouvoir la culture: c'est précisément le rôle de l'UNESCO.

La question très débattue de la double nature, économique et culturelle, des biens et des services culturels a le mérite de mettre en évidence que ce qui circule et se reproduit dans le domaine économique n'est pas seulement l'argent, mais aussi et surtout, un sens, des valeurs, une identité. Les principes de respect des biens culturels et de soutien réciproque, de solidarité et de coopération, sont les piliers fondamentaux de cette Convention, qui vise, d'un point de vue humain, à l'enrichissement de toutes les cultures.

Dans le célèbre discours que je viens d'évoquer, Jean-Paul II affirmait que «les problèmes de la culture, de la science et de l'éducation ne se présentent pas, dans la vie des nations et dans les relations internationales, de manière indépendante des autres problèmes de l'existence humaine, comme ceux de la paix ou de la faim. Les problèmes de la culture sont conditionnés par les autres dimensions de l'existence humaine, tout comme, à leur tour, ceux-ci les conditionnent». De ce fait, «aucun homme, aucun pays ni aucun système du monde ne peut rester indifférent devant la "géographie de la faim" et les menaces gigantesques qui en suivront si l'orientation entière de la politique économique, et en particulier la hiérarchie des investissements, ne changent pas de manière essentielle et radicale».

Mais le Pape Jean-Paul II nous rappelait aussi qu'on ne peut pas réduire la question du pluralisme des contenus et des expressions culturelles à un problème de gestion de biens et de services, à savoir de réglementation des flux de marchés: «Tout l'"avoir" de l'homme n'est important pour la culture, n'est un facteur créateur de la culture, que dans la mesure où l'homme, par l'intermédiaire de son "avoir", peut en même temps "être" plus pleinement comme homme, devenir plus pleinement homme dans toutes les dimensions de son existence, dans tout ce qui caractérise son humanité»

Si «l'homme est le fait primordial et fondamental de la culture», il conviendrait, dans la Convention, d'insister avec plus de force et d'efficacité sur le lien positif entre les contenus culturels et les identités culturelles. Toutes les discussions qui ont eu lieu à propos des définitions qui sont à la base de cette Convention pourraient trouver un point de convergence dans la reconnaissance du fait que la question de la diversité des expressions culturelles est foncièrement une question d'identité des *sujets*, non d'objets à cerner et énumérer: la créativité humaine multiforme se concrétise en œuvres et en productions, mais en même temps, elle les transcende. Si l'enjeu fondamental est l'identité culturelle, il est alors légitime de parler de protection, parce qu'il ne s'agit pas seulement de gérer ou de favoriser certaines productions au détriment d'autres, mais de permettre aux hommes de grandir en tant qu'être doués de *liberté*; de même, nous parviendrons à nous sentir citoyens du monde dans la mesure où nous sommes membres de communautés ouvertes qui nous ont accueillis et qui nous ont fourni une trame pour relations et un canevas de "sens", un style et des valeurs concrètes. Quand l'Église affirme et soutient les droits fondamentaux de la personne et des communautés de personnes, elle affirme et soutient à la fois le droit pour chaque communauté de conserver et de développer sa propre culture, et de la défendre contre des homologations forcées.

Si d'ailleurs la question de la liberté des personnes est la question fondamentale, il conviendrait de donner, dans la Convention, plus de poids au rôle irremplaçable de la *société civile* dans la gestion de la protection et de la promotion de la diversité culturelle, surtout si on considère que ce ne sont pas les États qui créent la culture, mais les forces vivantes des libres associations entre les citoyens.

En reconnaissant le dernier mot à l'État en matière de garantie, d'application de la loi et d'arbitrage, le rôle des institutions éducatives comme les universités doit devenir un rôle de premier plan pour la promotion de la diversité culturelle. Leurs initiatives pourraient profiter des ressources d'intelligence, de temps et de créativité qui sont souvent mises à disposition avec générosité mais dont on tire rarement le maximum dans des projets de longues haleine.

Dans le processus de rédaction de la Convention, il serait important de prendre aussi en compte les propositions de la société civile et des ONG.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Avant de conclure, je voudrais attirer votre attention sur un dernier aspect.

Une réflexion plus poussée sur la question de l'identité culturelle permettrait de s'apercevoir qu'on ne peut pas ne pas prendre en considération la question du religieux parmi les aspects de la différence culturelle. Nous avons déjà souligné à maintes reprises cet aspect: évidemment on ne peut pas réduire la religion à un phénomène culturel, mais il est aussi évident que le rapport vital entre culture et religion ne peut être nié, que ce soit d'un point de vue que l'on pourrait qualifier de *génétique* (toutes les cultures ont, d'une manière ou d'une

autre, à leur base une recherche en vue d'appréhender le transcendant), ou d'un point de vue structurel et anthropologique (le rapport au sacré et/ou à la transcendance, même à travers une négation de cette dernière, est un élément fondamental de la culture en tant que représentation du monde). Il faudrait mentionner l'importance de la religion, comme d'autres États l'ont suggéré, au moins dans le Préambule de la Convention, sans oublier, en tout état de cause, que cette question concerne aussi les aspects 'objectifs' de la diversité culturelle. Dans les normes de certains États, il existe une reconnaissance spécifique des "biens culturels à intérêt religieux", biens que l'Église catholique, mais aussi d'autres religions, considèrent comme des témoignages de foi, des véhicules d'un patrimoine de valeurs et de sensibilités que ne peuvent pas se réduire à la seule culture et qui sont utilisés pour des finalités culturelles et rituelles. Il faut noter que la Convention ne tient pas compte de ce type des biens et de leur caractère particulier. Si, d'un côté, nous reconnaissons aisément que ce document n'est pas le document le plus approprié pour cerner ces questions complexes, de l'autre côté, nous y reconnaissons une tendance à entériner une conception de la religion comme ne concernant que la dimension privée de l'existence, sans incidence dans le domaine public. À l'avenir, nous appelons donc de nos vœux, Excellences, Mesdames, Messieurs, une considération plus attentive de la place de l'aspect religieux, qui n'est pas un simple appendice dans la vie des personnes, mais qui fait partie de leurs aspirations légitimes et du devoir de reconnaissance, de justice et de dignité de toute personne et de toute communauté humaine.

Je vous remercie de votre attention.

[00501-03.02] [Texte original: Français]

#### **INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALL'XI CONGRESSO DELL'O.N.U. SULLA PREVENZIONE DEI CRIMINI E LA GIUSTIZIA PENALE (BANGKOK, 18-25 APRILE 2005)**

Nei giorni 18-25 aprile 2005 si è svolto a Bangkok, in Thailandia, l'XI Congresso dell'Organizzazione delle Nazioni Unite sulla prevenzione dei crimini e la giustizia penale.

La Delegazione della Santa Sede era guidata da S.E. Mons. Salvatore Pennacchio, Nunzio Apostolico in Thailandia, ed integrata dal Rev.do John Kallarackal, Segretario di quella Rappresentanza Pontificia, e da Padre Jean Barry, S.I.

Pubblichiamo di seguito l'intervento che S.E. Mons. Salvatore Pennacchio ha pronunciato il 25 aprile scorso, nel corso della sessione conclusiva del Congresso:

#### **• INTERVENTO DI S.E. MONS. SALVATORE PENNACCHIO**

Mr. President,

I would like to congratulate you for chairing this session and express to the Thai Government my appreciation for hosting the Eleventh United Nations Congress on Crime Prevention and Criminal Justice. Moreover, as Head of the Holy See delegation, allow me to place on record our deep-felt gratitude to the Secretary General and participants for kindly dedicating a moment of silence in homage to the late Pope John Paul II, at the opening Session of the Congress.

Mr. President,

The delegation of the Holy See wishes to express its appreciation to the United Nations for organizing this Congress on the most critical issue of Crime Prevention and Criminal Justice. Crime is not only a threat to peace and order, but also to human dignity. In fact when a crime is committed, the human dignity, of both the victim and the offender, is affected and violated.

Due to the ultramodern facilities of communication, crime prevention is no more a question to be resolved locally; rather it is to be discussed at international fora and my Delegation would like to commend the Secretariat for its efforts in this direction and for the quality of the preparatory documentation for this Congress, especially the Discussion Guide and its multidisciplinary approach.

Mr. President,

The Holy See addresses a number of issues contained in the Vienna Declaration, especially through its Pontifical Council for Justice and Peace. Furthermore, there are other agencies of the Catholic Church, such as the International Catholic Commission for the Pastoral Care of Penitentiaries, that are also deeply involved in the same field. In this framework, I wish to present some issues which are of particular concern for the Holy See and that are related to crime prevention and criminal justice.

1. The first one is trafficking in human beings. This scourge is often responsible for taking away the hope for a decent future of the most vulnerable, especially women and children. This crime is partly related to declining possibilities for regular migration coinciding with the emergence of a market for irregular migration services. In order to face this growing phenomenon, it is of the utmost importance that national and international systems of criminal justice identify not only criminals, but also those who suffer as victims from trafficking.
2. A second point, which has long been a grave concern for the Holy See, in the framework of criminal justice and crime prevention, is the sale and possession of firearms. This issue is closely related to building peace and is a key component of a truly sustainable economic and social development. Clearly, there is a link between crime and trafficking in firearms that feeds terrorism at national and international levels. A reduction in the availability of firearms will facilitate the establishment of peace and security. It will also contribute to channel money spent on trafficking weapons, into programmes for development.
3. The third point of concern deals with corruption. Corruption assails the basic values of the society, the rule of law and justice. It undermines the goals of democratic and peace loving nations. In the public sector, corruption flies in the face of good governance. It needs to be viewed in a broader governance context, involving citizens in curbing corruption. Therefore, it is crucial to cooperate with the key segments of the political and judicial sector, with civil society and the media, in the fight against corruption.

In the world of commerce, corruption distorts competition and the market, while increasing the suffering of the poor. Where allowed to thrive, corruption poses a serious threat to the stability and security of domestic structures and, eventually, impoverishes many countries. However, it is also an international phenomenon and often reflects an unstable social environment that hinders sustainable development.

4. Crimes, in post conflict situations, represent the fourth area of concern. These crimes have a very destructive force, until the judicial system is restored, competent judges and police officers are in place, functional courts and prisons systems are fully operational and the basic needs of the population are met. Crimes in post-conflict situations destabilize and transform the hope and trust of a population into scepticism, desperation and disillusionment. A worrying phenomenon, sometimes found in post-conflict societies, is a downward spiral. Rather than stabilizing and consolidating the economy, it fosters more corruption and close links between organized crime and politics. Public trust in institutions, political parties and even leaders erode quickly. The flourishing of crime causes job destruction, weakening of already shaky social security networks, as well as health and education systems. This results in growing poverty and in undermining democratisation and institutional building.

5. Another aspect of our concern for the prevention of crime and criminal justice is the effective implementation of the UN established rules concerning the just treatment of prisoners and minors. In this regard, due consideration should also be given to the proposals which have been put forward in some instances about the elaboration of a Charter of the fundamental rights of prisoners. In this document, particular attention should be devoted to a treatment of prisoners, fully respectful of their human dignity and to their meaningful reinsertion into society.

It is the fervent hope of the Holy See that the Bangkok Congress will help to address the aforementioned challenges, to raise awareness and to promote strategies and best practices for crime prevention, while enhancing criminal justice reform, making it ever more effective to ensure order and stability at national and international levels.

Thank you, Mr. President.

[00502-02.02] [Original text: English]

[B0246-XX.01]

---